

## DOMAINE 4

### Services généraux

#### Sommaire

<b>I. Description du domaine</b>  Il recouvre les dépenses propres à l'administration centrale, aux services déconcentrés, aux offices d'intervention et au CNASEA, ainsi que la participation aux charges de pension pour l'ensemble des personnels du MAP. Ne sont pas prises en compte les dépenses de personnel et de fonctionnement de l'INAO, des Haras, de l'Inventaire Forestier National et de l'enseignement agricole et de la recherche*, intégrées dans leurs ensembles et domaines respectifs.  Il est subdivisé en deux ensembles : <ul style="list-style-type: none"><li>- les dépenses de personnel</li><li>- les autres frais de fonctionnement</li></ul> * à l'exception des charges de pension	<b>II. Les dépenses : 1441 millions € en 2004</b>  Les dépenses de personnel s'élèvent à 1207 millions d'euros (+1,9% par rapport à 2003), dont 31% représentent la participation du MAP aux charges de pension des anciens membres du personnel à la retraite.  Le montant des autres frais de fonctionnement est de 234 millions d'euros (-11,3% par rapport à 2003). La diminution constatée en 2004 s'explique partiellement par la décroissance des "frais judiciaires et réparations civiles" qui avaient atteint un montant exceptionnellement élevé en 2003.  La mise en œuvre des politiques, y compris les politiques communautaires, est financée avec des crédits nationaux.
---	--

Le champ d'activité du MAP s'étend de la mise en œuvre d'une politique agricole élaborée dans le cadre de l'Union européenne, à la gestion de l'espace rural et à la protection de l'environnement. Il comprend la promotion des produits agricoles et agroalimentaires, la protection contre les maladies des végétaux et des animaux et la sécurité alimentaire du consommateur par la surveillance de la qualité des produits. Outre l'enseignement agricole, le champ d'activité du MAP comprend également la politique sociale agricole au bénéfice des exploitants, des salariés et de leurs familles.

Le ministère accomplit ces missions en s'appuyant sur un réseau de services centraux et déconcentrés, d'établissements publics et d'organismes relevant de sa compétence.

Par convention, le domaine "Services généraux" ne prend pas en compte les dépenses de personnel et de fonctionnement de l'INAO, des Haras, de l'Inventaire Forestier National et de l'enseignement agricole et de la recherche, intégrées dans leurs ensembles et domaines respectifs. En revanche, il comptabilise les dépenses propres à l'administration centrale, aux services déconcentrés, aux offices d'intervention et au CNASEA, ainsi que la participation aux charges de pension pour l'ensemble des personnels du MAP<sup>1</sup>. Il représente 10% des dépenses publiques bénéficiant à l'agriculture (hors enseignement agricole et activités hippiques)<sup>2</sup>, dont 84% sont consacrés aux dépenses de personnel et 16% aux autres dépenses de fonctionnement.

<sup>1</sup> y compris les personnels de l'enseignement agricole.

<sup>2</sup> rappel : hors dépenses d'intervention pour la protection sociale en agriculture, qui ne font pas partie de la présente analyse des concours publics à l'agriculture.

## Les dépenses de personnel

Au septième rang de l'ensemble des ministères, l'effectif total inclus dans le plafond d'emplois du ministère de l'agriculture et de la pêche pour 2005 est de 42 861 équivalents temps plein, dont 51% affectés à l'enseignement et à la recherche. Le tableau 1 présente la répartition des effectifs du MAP selon les programmes budgétaires définis dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances du 1<sup>er</sup> août 2001, ainsi que celle des principaux offices agricoles et organismes dont l'activité concerne ces programmes. Afin de présenter un panorama global, le tableau prend en compte l'ensemble des personnels, y compris ceux relevant de l'enseignement et de la recherche agricoles<sup>3</sup> et des haras. L'encadré après le tableau présente la correspondance entre les programmes budgétaires et les domaines des concours publics à l'agriculture.

L'administration de l'agriculture est largement déconcentrée, puisque les services centraux ne représentent que 6,7% de l'ensemble des effectifs (13,2% hors enseignement agricole et recherche). La ventilation par grands secteurs d'emploi des agents du MAP indique qu'environ les deux tiers d'entre eux effectuent des missions ayant le caractère d'une prestation de service (enseignement public agricole, services vétérinaires et phytosanitaires, missions d'ingénierie publique dans le domaine de l'aménagement rural), tandis que les autres gèrent les mesures d'interventions économiques ou constituent les fonctions "support" du ministère (services informatiques, statistiques et de gestion des services généraux).

Pour le CNASEA, établissement public sous cotutelle relevant du programme "gestion durable de l'agriculture, de la pêche et développement rural", il convient d'observer que plus de la moitié du personnel (875 agents sur 1698<sup>4</sup> en 2004) exerce des activités concernant le secteur de la formation et de l'emploi. La rémunération de ces agents n'est pas prise en compte dans l'évaluation des concours publics à l'agriculture.

## Les autres frais de fonctionnement

Cet ensemble regroupe les dépenses en moyens de fonctionnement courant (hors personnel) et en investissement des services centraux et déconcentrés du ministère et de ses établissements publics rattachés (hors INAO, IFN, haras et enseignement-recherche).

L'application des dispositions de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) s'est traduite par la définition de budgets opérationnels de programmes (BOP) déconcentrés déléguant à l'échelon local la gestion des crédits concernant certaines catégories de dépenses.

---

<sup>3</sup> Les effectifs de l'INRA et du CEMAGREF sont également mentionnés, bien que ne n'appartenant pas aux programmes relevant de la responsabilité du MAP.

<sup>4</sup> Auxquels s'ajoutent 218 mises à disposition

Tableau 1

effectifs de personnels répartis selon les programmes budgétaires du MAP estimation pour 2005	ETPT* MAP**	ETPT opérateurs***	ETPT consolidés
1 - Gestion durable de l'agriculture, de la pêche et développement rural	8 047	2 782	10 829
2 - Valorisation des produits, orientation et régulation des marchés	2 468	2 516	4 984
3 - Forêt	0	11 174	11 174
4 - Fonctions "support"	5 203	3	5 206
5 - Enseignement technique agricole	19 164	126	19 290
6 - Enseignement supérieur et recherche agricoles	2 756	1 005	3 761
programme "recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources"*****		11 313	
7 - Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	5 223	785	6 008
<b>TOTAL actions MAP</b>	<b>42 861</b>	<b>18 391</b>	<b>61 252</b>

\*ETPT: équivalent temps plein travaillé

\*\* Emplois rémunérés par le programme et inclus dans le plafond d'emplois du ministère

\*\*\* Opérateurs: offices, agences, établissements publics et organismes divers opérant pour le compte de l'Etat.  
 Estimation des emplois rémunérés par les opérateurs hors plafond d'emplois du ministère.

**liste des opérateurs selon les programmes:**

- 1 - haras nationaux et CNASEA (centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles). A noter que plus de la moitié des personnels du CNASEA travaille pour le secteur "formation professionnelle et emploi" qui ne relève pas des missions du MAP.
- 2 - ONILAIT (Office national interprofessionnel du lait et des produits laitiers )  
 ONIFLHOR (Office national interprofessionnel des fruits et légumes et de l'horticulture)  
 ONIPPAM (Office national interprofessionnel des plantes à parfum aromatiques et médicinales)  
 ONIVINS (Office national interprofessionnel des vins)  
 ONIC (Office national interprofessionnel des céréales)  
 FIRS (Fonds d'intervention et de régularisation du marché du sucre)  
 ONIOL (Office national interprofessionnel des oléagineux, protéagineux et cultures textiles)  
 OFIVAL (Office national interprofessionnel des viandes, de l'élevage et de l'aviculture)  
 ODEADOM (Office de développement de l'économie des départements d'outre-mer)  
 ACOFA (Agence centrale des organismes d'intervention dans le secteur agricole)  
 INAO (Institut national des appellations d'origine)  
 GIP agence Bio (groupement d'intérêt public).
- 3 - ONF (office national des forêts), IFN (inventaire forestier national), CNPPF (centre national professionnel de la propriété forestière) et CRPF (centres régionaux de la propriété forestière)
- 4 - INFOMA (institut national de formation des personnels du ministère de l'agriculture)
- 5 - Centre d'étude du milieu et de pédagogie appliquée du MAP (CEMPANA), l'EPN de Rambouillet (CEZ), le centre d'expérimentation pédagogique de Florac (CEP) et le Centre national de promotion rural de Clermont-Ferrand (CNPR)
- 6 - 18 établissements publics d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire et les associations de coordination technique agricole et des industries agroalimentaires (ACTA et ACTIA)
- \*\*\*\* Institut national de la recherche agronomique (INRA) et Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts (CEMAGREF). Ces deux établissements publics n'appartiennent pas aux programmes relevant de la responsabilité du MAP, mais les financements de l'Etat qu'ils reçoivent sont comptabilisés dans les concours publics à l'agriculture (domaine 3). Leur effectif n'est pas comptabilisé dans les totaux du tableau.
- 7 - AFSSA (agence française de sécurité sanitaire des aliments)

Source: Projet de loi de finances pour 2006 - MAP

correspondance entre les domaines des concours publics à l'agriculture et les programmes budgétaires

Programmes budgétaires	Concours publics à l'agriculture
Gestion durable de l'agriculture, de la pêche et développement rural	Développement rural
Valorisation des produits, orientation et régulation des marchés	Marchés et revenus agricoles
Forêt	Forêt
Fonctions "support" et moyens de fonctionnement inclus dans les autres programmes sauf enseignement agricole et haras	Service généraux
Enseignement technique agricole et Enseignement supérieur et recherche agricoles	Enseignement et recherche
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	Sécurité sanitaire des végétaux et des animaux

## II. Les concours publics

Tableau 2

Concours publics du domaine 4 (services généraux)	1994	2000	2001	2002	2003	2004	2004 / 2003	budget national 2004	budget UE 2004
Rémunération des personnels de l'administration centrale et des services déconcentrés	413,8	584,3	617,8	649,5	667,7	677,0	1,4%	677,0	0,0
Rémunération des personnels des offices	65,5	89,4	98,5	109,4	112,5	111,6	-0,7%	111,6	0,0
Dépenses pour les vacances	17,8	25,1	45,1	46,9	44,5	49,1	10,4%	49,1	0,0
Participation aux charges de pension	287,8	330,6	334,6	352,0	360,3	369,3	2,5%	369,3	0,0
<b>411 - Dépenses de personnel</b>	<b>784,9</b>	<b>1 029,4</b>	<b>1 095,9</b>	<b>1 157,8</b>	<b>1 184,9</b>	<b>1 207,0</b>	<b>1,9%</b>	<b>1 207,0</b>	<b>0,0</b>
Frais de fonctionnement des offices	77,78	99,14	96,91	68,62	67,6	69,9	3,4%	69,9	0,0
Autres frais de fonctionnement	152,9	201,7	203,4	187,3	196,1	164,2	-16,3%	161,4	2,7
<b>412 - Autres frais de fonctionnement</b>	<b>230,7</b>	<b>300,9</b>	<b>300,3</b>	<b>255,9</b>	<b>263,8</b>	<b>234,1</b>	<b>-11,3%</b>	<b>231,4</b>	<b>2,7</b>
<b>Total</b>	<b>1 015,6</b>	<b>1 330,3</b>	<b>1 396,3</b>	<b>1 413,7</b>	<b>1 448,7</b>	<b>1 441,1</b>	<b>-0,5%</b>	<b>1 438,4</b>	<b>2,7</b>

Unité : million d'euros

Source : les concours publics à l'agriculture - MAP

### les dépenses de personnel

L'évolution globale des crédits de personnel au cours de la dernière décennie résulte, notamment, des conséquences financières des principaux faits suivants:

- les créations d'emploi dans les secteurs prioritaires, comme la sécurité alimentaire (les crédits de rémunération des personnels d'enseignement, autre secteur prioritaire, sont comptabilisés dans le domaine "enseignement et recherche");
- les suppressions d'emploi au titre des mesures horizontales de resserrement des effectifs dans la fonction publique;
- les modifications structurelles conduisant au transfert de postes vers d'autres départements ministériels ou des établissements publics, comme les haras nationaux, par exemple;
- l'arrêt des mises à disposition d'agents des collectivités territoriales, dans le cadre de la partition des DDAF, conséquence de la décentralisation;
- la mise en œuvre des différents dispositifs de titularisation et de résorption de l'emploi précaire;
- la budgétisation des rémunérations d'ingénierie publique;
- l'importance de la participation aux charges de retraite des personnels du MAP, qui représente plus de 30% des crédits de personnel comptabilisés dans l'ensemble (cette charge globale comprend la participation aux retraites des personnels d'enseignement).

L'augmentation de 12,5% des dépenses de personnel observée entre 2000 et 2002 résulte principalement de l'effet de la création de 250 emplois dans les services déconcentrés<sup>5</sup>, notamment dans les services vétérinaires, des mesures de renforcement de l'inspection des carcasses d'animaux dans les abattoirs, financées avec des crédits de vacances, ainsi que des restructurations affectant les offices, comme l'intégration des effectifs d'INTERLAIT par l'ONILAIT et ceux de la SAV (société des alcools viticoles) par l'ONIVINS. Depuis 2003, le rythme de progression des dépenses redevient nettement plus modéré (+2,1% par an).

### Les autres frais de fonctionnement

S'agissant des frais de fonctionnement hors personnel, l'accroissement des concours en 2001 et 2002 (+17,6% en deux ans) s'explique par le paiement des dépenses liées à la réalisation du recensement agricole 2000. En 2003, la progression des frais de fonctionnement du MAP hors offices (+4,7%) résultait, notamment, de l'augmentation

<sup>5</sup> Par ailleurs, 200 emplois ont été créés pour l'enseignement agricole ; leur coût est comptabilisé dans le domaine 3 "Enseignement et recherche".

importante du montant des frais judiciaires et des réparations civiles qui s'élevaient à 11 millions d'euros contre 5 millions en 2002. Cet accroissement était lié au règlement d'un contentieux dans le secteur des pêches. En 2004, le retour de ces dépenses à un montant moins exceptionnel contribue à la diminution notable de ce poste (-11,3%). Cette baisse résulte également d'une nouvelle imputation comptable de certains frais d'analyses concernant les services vétérinaires qui amène à les prendre en compte désormais au titre de la "sécurité sanitaire des végétaux et des animaux".